PRÉFET
DE LA LOIR
ATLANTIQ

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 17/11/2020

Création d'un pôle départemental des associations « loi 1901 » à la sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis

Depuis le 16 novembre 2020, les démarches administratives des associations dont le siège est en Loire-Atlantique seront traitées par un seul et unique service : le pôle départemental des associations situé à la sous-préfecture de Châteaubriant – Ancenis.

Auparavant, les associations étaient gérées par arrondissement (Nantes, Saint-Nazaire et Châteaubriant-Ancenis). La création d'un pôle départemental répond à un souci de simplification pour les usagers de Loire Atlantique. Les principales missions du pôle associations : l'enregistrement, les modifications et la dissolution des associations.

La Loire-Atlantique compte environ 56 000 associations et ce sont pas moins de 8 000 demandes qui sont traitées chaque année par le service du greffe.

Désormais les responsables d'associations auront accès à un guichet unique joignable :

- par courrier :

pôle départemental des associations
sous-préfecture de Châteaubriant – Ancenis,
22 rue Gabriel Delatour - 44110 Châteaubriant

- par téléphone : 02 40 81 59 38 de 9h30- 12h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- par courriel : pref-associations@loire-atlantique.gouv.fr

Les démarches par télédéclaration sont recommandées. Elles permettent un traitement plus rapide des dossiers . Ces démarches s'effectuent sur le site : http://www.service-public-asso.fr/

Pour en savoir plus sur la création et la gestion d'une association, vous pouvez consulter le site https://www.associations.gouv.fr/

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes